

N°	3	8	5
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil treize Le jeudi 20 février 2014, 10h15, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. SENECAL. <i>Ce conseil d'administration fait suite à une précédente réunion du CA reportée faute de quorum.</i> Étaient présents ce jour : Mme LUCOT-AVRIL, M. BIGNON, M. DECORDE, M. REGNIER, M. SENECAL. Absents excusés : Mme HUREL (pouvoir à M. REGNIER), Mme LE VERN, M. AUBRY, M. DAVERGNE, M. DESTRUEL, M. JACOB, M. JUMEL, M. LEFEVRE, M. MAQUET, M. PATIN.
- Application des nouveaux textes revalorisant les primes suivantes : <i>Indemnité Spécifique de Service et Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture – Position du CTP du CDG76</i>	
DATE DE LA CONVOCATION :	<u>- Application des nouveaux textes revalorisant les primes suivantes : Indemnité Spécifique de Service et Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture – Position du CTP du Centre de Gestion</u>
23 janvier 2014	Dans le cadre de l'application de nouveaux décrets et arrêté parus au titre des primes ISS et IEMP, en raison d'une enveloppe budgétaire constante et d'un contexte budgétaire tendu, il avait été acté par les membres du Conseil, en février 2013, de moduler les taux des arrêtés de primes des agents de l'Institution de façon à maintenir l'enveloppe budgétaire globale antérieurement allouée aux charges de personnel (primes). Cette délibération soumise au CTP a reçu un avis négatif.
NOMBRE DE DELEGUES :	
En exercice	15
Présents	5
Votants	6
	<i>Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents, confirme sa position, entérinée par délibération n°342 du 20 février 2013, de moduler les taux des arrêtés de prime des agents de l'Institution, de manière à conserver l'enveloppe budgétaire constante allouée en 2013 aux frais de personnel.</i>

Date de publication et de transmission
au représentant de l'Etat : **07 MAR. 2014**
Acte exécutoire le : **07 MAR. 2014**
le Président de l'Institution
Francis SENECAL

~~INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE-MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
EPTB Bresle
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMAËLE
Tel. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com~~

REÇU LE
10 MARS 2014
**SOUS-PREFECTURE
DE DIEPPE**

Pour extrait conforme,
le Président de l'Institution,
Francis SENECAL
~~INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE-MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
EPTB Bresle
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMAËLE
Tel. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com~~